

Crisnée, le 08 septembre

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - CDLD - nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui se tiendra

Le mercredi 16 septembre 2015 à 18h30 à la Maison Communale.

SEANCE PUBLIQUE

1. PV de la séance du 29 juillet 2015.
2. Démission d'un conseiller communal.
3. Vérification des pouvoirs d'une Conseillère communale suppléante.
4. Modification budgétaire n°1 – Fabrique d'Eglise de Crisnée.
5. Budget 2016 – Fabrique d'Eglise de Crisnée.
6. Budget 2016 – Fabrique d'Eglise de Fize-Le-Marsal.
7. Création de voiries sis Grand'Route, n°69B à 4367 Crisnée, sur la parcelle cadastré 3ème division, section B n° 738L – Résultat de l'enquête publique.
8. Marché public de travaux du Budget Extraordinaire - Travaux de réparation de la toiture de l'église de Fize-Le-Marsal – Avenant.
9. Compte CPAS 2014.
10. Modification budgétaire n° 1/2015 CPAS.
11. Communications.

Extrait du règlement d'ordre intérieur du conseil communal – décision du 8 janvier 2013 :

« **Article 10** - Chaque point à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit être accompagné par un projet de délibération.

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du Conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération visé à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du Conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du Conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal. »

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre,